



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Intérieur : rapports avec les administrés

Question écrite n° 5726

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset demande à M le ministre de l'intérieur si la Loire-Atlantique peut espérer voir continuer son rôle de département témoin en ce qui concerne la « simplification des formalités administratives ».

Texte de la réponse

Reponse. - Avec cinq autres départements (Ain, Charente, Pyrénées-Atlantiques, Haut-Rhin, Bas-Rhin), la Loire-Atlantique a été choisie en 1987 comme site d'observation de certaines simplifications notamment en ce qui concerne les relations entre l'administration et les entreprises. À partir des propositions qui ont été formulées dans le cadre de cette opération pilote menée sous la direction des préfets, diverses mesures ont été mises en œuvre. Ces opérations pilotes ayant porté leurs fruits, il ne semble pas opportun de réserver à six départements seulement la possibilité d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers. Bien au contraire, dans le cadre du projet de modernisation des services territoriaux, les préfets ont été invités à coordonner et susciter toutes les actions pouvant conduire à un accroissement de l'efficacité administrative, une amélioration de l'accueil et à la simplification des procédures. Il n'est pas douteux, dans ces conditions, que le département de la Loire-Atlantique auquel l'honorable parlementaire est attaché, pourra apporter, comme par le passé, une contribution significative.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5726

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : fonction publique et réformes administratives

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3396